

**Réunion du Conseil Municipal  
Du Lundi 29 juin 2026 à 18h30  
Salle du conseil**

**ORDRE DU JOUR**

- Vote du secrétaire de séance
- Vote du PV du conseil municipal du 27 avril 2026
- Communication au Conseil Municipal des décisions prises par le Maire en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

**AFFAIRE NON DELIBERATIVE :**

Présentation du CMEJ – Charte UNICEF

**AFFAIRES DELIBERATIVES :**

**Rapporteur :**

1/ Approbation du Compte Financier Unique 2025	<b>IJ</b>
2/ Affectation définitive des résultats 2025	<b>IJ</b>
3/ Modification du temps de travail de l'emploi d'agent de restauration scolaire	<b>IJ</b>
4/ Modification du temps de travail d'un emploi d'agent d'entretien	<b>IJ</b>
5/ Fixation des tarifs 2027 de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE)	<b>ZBI</b>
6/ Révision des tarifs des services périscolaires, Mission Ados et Mercredis Récréatifs pour l'année scolaire 2026-2027	<b>NB</b>
7/ Renouvellement du Projet Educatif de Territoire (PEDT)	<b>NB</b>
8/ Marché de services pour l'exploitation des installations de génie climatique : autorisation donnée au Maire de signer l'avenant n°06 au marché	<b>FSP</b>
9/ Sponsoring des Guinguettes 2026 : Fixation des tarifs et autorisation donnée au Maire de signer des contrats de sponsoring	<b>MU</b>
10/ Convention de groupement de commande relative à la cuisine centrale mutualisée à l'échelle de la Métropole	<b>SA</b>
11/ Désignation des représentants municipaux au sein des commissions métropolitaines	<b>SA</b>
12/ Désignation d'un représentant de la Commune de PULNOY à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la Métropole du Grand Nancy (CLECT)	<b>SA</b>

- 13/ Associations des communes forestières : désignation des délégués de la Commune aux instances départementales et nationales **SA**
- 14/ Constitution de la Commission permanente d'Appel d'Offres (CAO) **SA**
- 15/ Droit à la formation des élus municipaux et fixation des crédits affectés **SA**
- 16/ SPL X DEMAT : Approbation de la nouvelle répartition du capital social de la SPL-XDEMAT et pouvoir donné au représentant de la Commune de voter cette nouvelle répartition de son capital social à l'Assemblée générale de la SPL-XDEMAT **PL**